21 - 25/06/2025 LIVRAISON DE CARBURANTS ET MISE A DISPOSITION DE CUVES (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Livraison de carburants et mise à disposition de cuves.

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée à bons de commandes pour « la livraison de carburants et Ad Blue avec mise à disposition de cuves » il a été retenu : L'entreprise « Total Energies Proxi Sud Ouest 47200 Montpouillan » pour une livraison minimum de 10 000 litres et maximum de 60 000 litres et d'un montant estimatif de 180 000 euros H.T. Marché d'un an, non reconductible.

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 25/06/2025.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.
Le : ***Certifié exact.***

Le Maire,

MAIRIE D'ARGELES-SUR-MER (PYR.-OR.)

Antoine PARRA.

ACTE PUBLIÉ
En date du 08/07/2025 .
Peut faire l'objet d'un recours auprés du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
Par Antoine PARRA Marie

MAIRIE D'ARGELES SUR MER (Pyr.Or.)

REÇU EN PREFECTURE
le 08/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-066-216600080-20250625-DEC21_25062